

COMPOSITION DU CONSEIL PASTORAL ET DU BUREAU PASTORAL

Conjointement au Projet Pastoral de l'Établissement, sont créées les structures nécessaires à sa réalisation, à savoir : Le Conseil Pastoral et le Bureau Pastoral.

1. **Le Conseil Pastoral** est composé de 20 membres répartis en 8 membres de droit et en 12 membres volontaires ou cooptés pour un an renouvelable.

Sont membres de droit :

- Les chefs d'établissement
- Le chef d'établissement adjoint
- Le responsable de la Tutelle ou son représentant
- L'aumônier
- L'adjoint en pastorale scolaire
- Le responsable de l'évènementiel pastoral
- Un représentant des responsables de niveaux

Sont membres désignés :

- 1 enseignant par entité pédagogique (Ecole, Collège et Lycée)
- 1 représentant des personnels non enseignant
- 3 parents, si possible 1 par cycle (Ecole, Collège et Lycée)
- 2 élèves collégiens (1 niveau 4^{ème} et 1 niveau 3^{ème})
- 3 élèves lycéens (1 niveau seconde, 1 niveau 1^{ère} et 1 niveau Terminale)

2. **Le Bureau** est constitué des chefs d'établissement, de l'aumônier de l'établissement, de l'APS, du responsable de l'évènementiel pastoral, du représentant des responsables de niveaux, d'un représentant des parents, d'un représentant des personnels enseignant et non enseignant.

MEMBRES DU CONSEIL PASTORAL

Mars 2007

Membres de droit

M. GRASELLI
Mme. QUENTIN
M. BLOT
Frère Jean-Paul ALETH
Père Antoine d'AUGUSTIN
Mme. BENOIST
M. METROPE
M. FOURNIER

Membres désignés

M. BRAS
M. DOUCET
Mme. DESNOUES
Mme. BOURGNINAUD
M. CASADAVANT
M. CLEMENT
M. D'HERBECOURT
M. WEINACHTER Etienne (4ème G)
Melle. CARLES Maïlys (3ème F)
Melle. POTIN Alice (2.6)
Melle. TEILLARD d'EVRY Claire (1S2)
Melle. GAUTIER Tiphaine (TS2)